



## À tous les participants actifs et retraités du fonds fiduciaire du régime d'assurance vie et santé de l'industrie canadienne des constructeurs d'ascenseurs

Le conseil des fiduciaires est heureux d'annoncer les améliorations suivantes au régime d'assurance.

### DANS CE NUMÉRO :

#### Changements apportés à la couverture :

- Psychothérapeutes : Nouvelle prestation : ..... **page 1**
- Prestation pour médicaments sur ordonnance : Amélioration ..... **page 1**
- Programme d'aide aux employés : Nouveau fournisseur ..... **page 1**



### Psychothérapeutes : Nouvelle prestation

En plus de la couverture actuelle pour les psychologues, le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la couverture pour les psychothérapeutes a été ajoutée au Régime, à raison d'un maximum de 100 \$ par visite, jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 3 000 \$ par année civile pour les psychologues et les psychothérapeutes.



### Prestation pour médicaments sur ordonnance : Amélioration

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le maximum relatif au remboursement des frais d'exécution d'ordonnance augmentera et passera de 10 \$ à 13 \$ par ordonnance.



### Programme d'aide aux membres et à leur famille : Nouveau fournisseur

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Members Health sera le nouveau fournisseur du programme d'aide aux membres et à leur famille, remplaçant ainsi Homewood Santé, notre fournisseur précédent. Members Health offre beaucoup plus qu'un programme d'aide aux employés typique. Vous trouverez des précisions dans le bulletin ci-joint.

Sincères salutations,

Le conseil des fiduciaires du fonds fiduciaire du régime d'assurance vie et santé de l'industrie canadienne des constructeurs d'ascenseurs

Veillez communiquer avec Manion Wilkins & Associates en utilisant l'une des options suivantes si vous avez des questions au sujet de ce bulletin, de la couverture au titre du régime ou de la présentation des demandes de règlement :

**POSTE** 500-21 Four Seasons Place  
Etobicoke (Ontario)  
M9B 0A5

**TÉLÉPHONE** Numéro de téléphone : 416 234-3511  
Numéro sans frais : 1 866-532-8999

**COURRIEL** [askus@mymanion.com](mailto:askus@mymanion.com)

**SITE WEB POUR LES PARTICIPANTS** [ceiwpp.ca](http://ceiwpp.ca)



Par souci de clarté, il faut noter que le fait qu'une prestation soit versée à un moment donné ne garantit pas qu'elle sera versée pour une période précise. Les fiduciaires, à leur seule discrétion, ont le pouvoir de suspendre, de supprimer, de modifier ou de mettre fin à toute garantie offerte dans le cadre du programme d'avantages sociaux et, sans limiter la portée générale de ce qui précède, il faut comprendre que les prestations aux retraités ou aux employés en invalidité peuvent être suspendues, supprimées ou résiliées en tout temps par les fiduciaires, à leur seule discrétion.

Veillez noter que les renseignements détaillés complets de tous les régimes d'avantages sociaux sont présentés dans les documents du régime. Les bulletins ne constituent pas des politiques ou des documents officiels du régime. Les bulletins donnent un aperçu des dispositions des régimes et doivent être lus comme tels. Les détails concernant le régime ne sont pas exhaustifs. Les bulletins sont fournis à titre informatif; ils ne créent ni ne confèrent aucun droit contractuel ou autre. Aucune prestation n'est garantie et le conseil des fiduciaires peut modifier les prestations et la couverture en tout temps. En cas de divergence, les prestations seront versées conformément aux modalités des documents des régimes, des polices d'assurance et de la réglementation gouvernementale, selon le cas.